



Programme n° PRO-INNO-83

MOB'SPORT

1. Secteur d'application

Innovation favorisant les économies d'énergie.

2. Dénomination

Programme Mob'Sport porté par la SASU Mob'Sport, (filiale de l'Union sport et cycle) et co-porté par la SAS ROZO visant à engager 6 ligues de sport professionnel (40 clubs et 120 territoires accompagnés) et 30 ligues de sport amateur ainsi qu'un grand événement sportif international dans une démarche favorisant une mobilité durable et décarbonée alors que le bilan énergétique de ce secteur est généré à 80 % par le transport selon 3 axes :

- accompagner les acteurs publics et privés du sport dans l'optimisation des déplacements liés aux événements sportifs et favoriser le changement de comportement des spectateurs et sportifs ;
- réalisation d'études des flux mobilités (diagnostics territoriaux) en proposant des outils adaptés et des formations permettant aux acteurs de s'en saisir, puis de favoriser la mise en place de plans d'action grâce à un accompagnement des acteurs ;
- proposer des aides financières sous la forme d'incitation à destination des porteurs de billets pour favoriser leur mobilité décarbonée et à destination des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) et des opérateurs de transport pour la mise en place de solutions venant renforcer la disponibilité des modes de transports décarbonés.

Le volume de certificats d'économies d'énergie délivré dans le cadre de ce programme n'excède pas 2,343 TWh cumac sur la période 2024-2027.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La contribution au programme ouvre droit à la délivrance de certificats d'économies d'énergie pour les versements effectués à compter de l'entrée en vigueur du présent arrêté et jusqu'au 31 décembre 2027, dans les conditions prévues par l'arrêté du 4 septembre 2014 fixant la liste des éléments d'une demande de certificats d'économies d'énergie et les documents à archiver par le demandeur, et conformément à la convention signée entre l'Etat, l'ADEME, et les autres parties concernées.

4. Montant de certificats en kWh cumac

Volume de certificats		Contribution (en € HT)		Facteur de proportionnalité (en € HT / kWh cumac)
V	=	C	/	0,007